



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

16/11/2018

Date d'affichage

03/12/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/12/2018

et publication du :

03/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, M. BURNICHON Gérard, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_27112018

Objet : Convention financière entre la Commune et la Communauté de Communes du PAYS BEAUME DROBIE pour la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours à Lablachère

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention financière relative à l'opération de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur la commune de Lablachère, entre les communes couvertes par le CIS de Lablachère et la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie (CC Beaume-Drobie).

Le coût de l'opération est estimé à 1 910 000 € HT. La CC Beaume-Drobie est le seul partenaire financier du SDIS 07, dont la participation est estimée à 309 000 €. Celle-ci est répartie entre les communes desservies par le CIS selon les données du tableau annexé à la convention.

De cette opération, découlera une participation des communes liées au nouveau centre de secours et d'incendie, faisant partie ou non de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie.

En conséquence, la participation de la commune de BEAULIEU s'élèverait à 17 457 € ; sur la base de la population DGF 2017, soit 628 habitants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la convention financière et la participation de la commune de BEAULIEU à cette opération, conformément au tableau annexé à la convention.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la convention financière entre la Commune ET la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie (CC Beaume-Drobie) pour la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de Lablachère ;

- **ACTE** la participation de la commune de BEAULIEU de 17 457 € pour la population DGF 2017 : 628 habitants.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL02_30082018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

Mairie de BEAULIEU - 07460

